



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Arrondissement d'Angers

## DÉCISION DU MAIRE

N° D\_2024\_33

### Marché de fourniture

**Le Maire de Saint-Léger-de-Linières,**

Vu les articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération en date du 22 septembre 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire ;

Vu l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les articles L2122-1 et R2122-1 du Code de la commande publique ;

### DÉCIDE :

**Article 1** : Un marché de fourniture de gaz propane en citerne est attribué à la société BUTAGAZ :

- Prix fixe par tonne de gaz : 1 390,00 € HT
- Durée : 5 ans

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

à Saint-Léger-de-Linières  
le 18 décembre 2024,

Le Maire



Franck POQUIN